

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021

### Compte-rendu

Présents : le maire, Laurent Bressy, Vincent Alliot, Gérard Bavant, Véronique Bressy, Francine Chanel, Gérard Coutellier, Yolande Faucher, Marie-Françoise Germane, Chantal Roche, Jérôme Souletie et Christophe Valeille.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Germane

#### **1/ Approbation des comptes rendus de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2021**

Le compte rendu de la réunion ainsi que la délibération de la séance du 12 juin 2021 ont été approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil.

#### **2/ Indemnités de gardiennage de l'église**

Pendant les débats et le vote, Mme Yolande Faucher sort de la salle.

M. le Maire explique qu'une délibération avait été prise le 12 juin 2020, par l'ancien conseil municipal, pour accorder une indemnité de gardiennage de l'église à Mme Yolande Faucher. Cette indemnité correspondait aux missions suivantes : ouverture et fermeture de l'église, nettoyage, mise en place et mise en route du chauffage. Le montant annuel versé en 2020 était de 479,86 € (plafond maximum autorisé).

Il rappelle également que suite aux élections, l'ensemble du conseil municipal a souhaité s'engager dans une démarche bénévole au service de la communauté pour l'intérêt collectif afin de réduire au maximum les dépenses, comme cela a été fait en réduisant les indemnités des élus. C'est pour rester dans cet esprit que M. le Maire propose que l'indemnité de gardiennage soit réduite de moitié (240 €) ; rappelons que Yolande Faucher faisait ce travail bénévolement depuis de quelques années.

Cette proposition est passée au vote :

pour : 8

contre : 1

abstention : 1

Proposition validée.

Yolande Faucher revient dans la salle où M. le Maire lui fait part des raisons qui ont amené le conseil municipal à privilégier le bénévolat dans ses diverses missions, et lui donne le montant de son indemnité décidé par l'assemblée. Yolande Faucher n'accepte pas cette décision et annonce que dans ces conditions elle ne continuera plus à s'occuper de l'église (ouverture, fermeture, nettoyage...).

#### **3/ Renouvellement de la ligne de trésorerie**

La ligne de trésorerie sera renouvelée dans les mêmes conditions qu'en 2020, à part le taux d'intérêt qui passe de 0,90 % à 0,85 %. Donc en baisse.

Proposition votée à l'unanimité.

#### **4/ Questions diverses**

M. le Maire donne quelques informations aux membres présents :

- Marie-Laure Rigot est en arrêt maladie depuis le 5 septembre. Pendant la première semaine, les élus ont assurés l'accueil du matin des enfants de l'école, la garderie du soir, le ménage

de l'école ainsi que les repas de la cantine pour ne pas perdre les aliments achetés. A compter du 13 septembre, les deux employés communaux assureront l'accueil des écoliers le matin et une remplaçante a été embauchée pour servir les repas, assurer la garderie du soir et le ménage. A cette même date les repas servis à la cantine seront cuisinés par le restaurant « Le Lanteuillois » de Lanteuil.

- Les travaux de réfection de la route de Flomont vont débuter le 20 septembre par l'entreprise Pouzol, pour une durée de 3 semaines.
- Suite au dernier conseil d'école du 30 juin dernier, la maîtresse demande s'il est possible de faire dessiner sur la route, aux abords de l'école, des signalisations pour faire ralentir les véhicules qui roulent trop vite. Le Conseil a échangé à ce sujet et va demander un devis pour une signalisation au sol.